

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACTION LOCALE

Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales

Bureau de la Citoyenneté

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'article R 28 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA1714249C du Ministre de l'intérieur en date du 11 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 19 mai 2017 par le représentant de l'État.

Pour la 2ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Monsieur CHAMBROT Lionel	Madame STANISLAWIAK Mathilde
2	Madame ETCHEVEST Monique	Monsieur GERBAUX Amaury
3	Monsieur EURY Grégoire	Madame HAUDOT Jacqueline
4	Madame VATREY Danièle	Monsieur DICHE Frédéric
5	Madame FAIQ Nassima	Monsieur ZIEGLER Mathieu
6	Monsieur GARCIA Laurent	Madame CESAR Pascale
7	Monsieur FERON Hervé	Madame GAREAUX Evelyne
8	Madame SCHLATER Patricia	Monsieur LAGIER Clément
9	Monsieur LACREUSE Jacques	Monsieur PELLERIN Alain
10	Monsieur GNIADEK Julien	Monsieur SUAREZ Ricardo
11	Madame DEBORD Valérie	Monsieur VANCON Guy
12	Monsieur YILMAZ Bora	Madame LEVI-CYFERMAN Annie

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 19 mai 2017

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-François RAFFY